

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le **4 septembre 2018** à 19h30 à la salle du conseil (salle municipale) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard et assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lapointe, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Karine Paquet ainsi que madame Carine Neault. Sont présents, mesdames et messieurs les conseillers :

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Marie-Blanche L'Hérault	# 4
Sylvain Paris	# 5
Carole Plamondon	# 6

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE SILENCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

RÉS. 135-09-18

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 août 2018
5. Adoption du Recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville
6. Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière
7. Restructuration des postes administratifs
8. Directrice générale et secrétaire-trésorière - assermentation
9. Autorisation à signer les documents
10. Mesures d'urgence
11. Carte Visa Desjardins
12. Nomination d'un répondant en matière d'accommodement
13. Avis de motion : règlement 356-2018 modifiant le règlement 331-2014 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale
14. Avis de motion : règlement 357-2018 modifiant le règlement 340-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
15. Avis de motion : règlement 358-2018 établissant la politique de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
16. Formations
 - 16.1 Formation – OTUFD-ND – traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution – inspecteur municipal
 - 16.2 Formation ADMQ – les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des pl122, 155 et 108
17. Plans d'aménagement du nouveau développement
18. Eau potable

- 18.1. Achat d'un diffuseur en « t » pour rinçage du réseau d'aqueduc
- 18.2. Désinfection du réseau d'aqueduc
- 18.3. Chloration et rinçage du réseau d'aqueduc
- 19. Quote-part 2016 - cour municipale de Nicolet
- 20. Demande au MTMDET – élargissement de la rue principale ouest
- 21. Réfection de l'aqueduc, rue Principale Est
 - 21.1. Recommandation de paiement, décompte progressif #1
 - 21.2. Prêt temporaire – Caisse Desjardins
- 22. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017
- 23. Demande de soutien financier – Scout de Pointe-Platon
- 24. Inspection en bâtiment – Entente avec la municipalité de Fortierville
- 25. Finances
 - 25.1. Revenus
 - 25.2. Dépenses
 - 25.3. Salaires
- 26. Rapport des élus
- 27. Correspondance
- 28. Varia
- 29. Période de questions
- 30. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

RÉS. 136-09-18

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal du 7 août 2018 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

Adoptée.

RÉS. 137-09-18

05. ADOPTION DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT la résolution 088-06-18 mandatant la direction générale à mettre sur pied un recueil des conditions de travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'adopter le Recueil des conditions de travail et des politiques de la municipalité de Parisville et que celui-ci entre en vigueur immédiatement.

Adoptée.

RÉS. 138-09-18

06. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a procédé à la restructuration de la structure organisationnelle de son service administratif;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette restructuration, un processus d'embauche a été initié pour combler le poste à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'embauche a dûment été complété;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée qui est embauchée à la direction générale est assujettie à une période de probation de six (6) mois, représentant cent quatre-vingts (180) jours travaillés;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée qui est embauchée n'aura pas droit à une rémunération au-delà de la semaine normale de travail pour notamment participer à des réunions ou rencontres en dehors des heures normales de travail.

CONSIDÉRANT les recommandations verbales du comité des ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

- D'embaucher pour une durée indéterminée Madame Carine Neault pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville;
- D'assujettir Mme Neault à une période de probation de six (6) mois, représentant cent quatre-vingts jours travaillés (180), dont la municipalité de Parisville pourra mettre fin à l'emploi de la salariée pour tout motif qu'elle jugera raisonnable, sans indemnité et/ou préavis de quelque nature que ce soit.

Adoptée.

RÉS. 139-09-18

07. RESTRUCTURATION DES POSTES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT l'embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution # 138-09-18;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de :

- Rendre effectif le mouvement de main d'œuvre de Dominique Lapointe au poste de directrice générale adjointe, à compter du 1^{er} octobre 2018. D'ici cette date, la directrice générale adjointe verra à assumer le transfert des connaissances auprès de la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que sa formation

pour occuper de telles fonctions, aux mêmes conditions salariales.

- Confirmer qu'à compter du 1^{er} octobre la directrice générale adjointe aura un horaire de travail de quinze (15) heures/semaine et que les conditions de travail prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville lui seront versées au prorata des heures travaillées.

Adoptée.

RÉS. 140-09-18

08. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - ASSERMENTATION

Je, Carine Neault, résidant au 630, rang 10, Sainte-Françoise, m'engage à exercer ma fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité, des habitants et contribuables qui la compose.

Carine Neault, Directrice générale

RÉS. 141-09-18

09. AUTORISATION À SIGNER LES DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE madame Dominique Lapointe occupera dorénavant le poste de directrice générale adjointe ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les autorisations à signer les documents de toutes transactions de la Municipalité ainsi que les chèques, effets bancaires de tous les folios gérés par la municipalité, etc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser Mme Carine Neault à devenir mandataire pour et au nom de la Municipalité en plus des autres signataires déjà autorisés.

Adoptée.

RÉS. 142-09-18

10. MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'une nouvelle employée au poste de directrice générale ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer la directrice générale en tant que coordonnatrice des mesures d'urgence.

Adoptée.

RÉS. 143-09-18

11. CARTE VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT la nomination de madame Carine Neault à titre de directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville bénéficie actuellement d'une carte de crédit limité à 3 000\$ contrôlée par la direction générale ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que la directrice générale soit autorisée à présenter à Visa Desjardins une demande d'émission d'une carte de crédit affaires au nom de la Municipalité de Parisville.
- Que la directrice générale soit autorisée à signer au nom de la municipalité tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.
- Que la directrice générale soit nommée gestionnaire du compte en remplacement de Mme Dominique Lapointe et que les cartes émises en son nom soient annulées.

Adoptée.

RÉS. 144-09-18

12. NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes est entrée en vigueur le 1er juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi établit qu'en qualité de plus haute autorité administrative, le conseil municipal doit prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de cette même Loi, les membres du conseil doivent désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement ayant pour fonctions de conseiller les membres du conseil, ainsi que les membres du personnel, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Parisville à titre de répondante en matière d'accommodement.

Adoptée.

RÉS. 145-09-18

13. AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT 356-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 331-2014 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le conseiller monsieur René Guimond donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 356-2018 modifiant le règlement 331-2014 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

RÉS. 146-09-18

14. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 357-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 340-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

La conseillère madame Carole Plamondon donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 357-2018 modifiant le règlement 340-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

RÉS. 147-09-18

15. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 358-2018 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Le conseiller monsieur Sylvain Paris donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 358-2018 établissant la politique de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

16. FORMATION

RÉS. 148-09-18

- 16.1 FORMATION – OTUFD-ND – TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE AVEC ET SANS FILTRATION ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le nouvel inspecteur municipal qui entrera en poste cet automne devra obtenir une certification obligatoire pour effectuer l'entretien et la maintenance du réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QU'une formation OTUFD-ND est offerte par le Cégep de Saint-Laurent dans la région de Chaudière-Appalaches dès le 22 octobre 2018 pour une durée de 15 jours ;

CONSIDÉRANT QUE les places sont limitées et fonctionnent sur le principe du « premier arrivé » ;

CONSIDÉRANT QU'une entente sera conclue avec le nouvel inspecteur municipal dans laquelle il s'engage à rembourser les frais reliés à la formation OTUFD-ND advenant une démission ou une mise à pied dans les trois années suivant sa formation selon des modalités de remboursement préalablement établies ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'inscription du

nouvel inspecteur municipal et de défrayer les coûts de formation d'un montant de 2625\$ plus taxes en plus du coût pour le formateur qui sera déterminé selon le nombre total d'inscriptions. Les frais afférents (déplacement, repas, etc.) seront également payés par la municipalité.

Adoptée.

RÉS. 149-09-18

16.2 FORMATION ADMQ – LES CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DE L'ADOPTION DES PL122, 155 ET 108

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec rend disponible une formation sur les contrats municipaux suite à l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108;

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour la directrice générale de bien connaître la nouvelle réglementation pour assurer une saine gestion de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, que la directrice générale assiste à cette formation le 21 novembre prochain à Drummondville et procède à son inscription au coût membre de 307\$ plus taxes. Que ses frais de déplacement lui soient remboursés.

Adoptée.

RÉS. 150-09-18

17. PLANS D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'élaboration de plans d'aménagement pour le nouveau développement. La directrice générale invitera au moins deux firmes d'urbanisme à présenter une soumission afin de réaliser ces travaux. Les résultats seront présentés ultérieurement.

Adoptée.

18. EAU POTABLE

RÉS. 151-09-18

18.1 ACHAT D'UN DIFFUSEUR EN « T » POUR RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes pour un diffuseur en « T » pour faciliter le rinçage du réseau et réduire les bris sur les terrains privés;

BF-Tech inc .	549.95\$ (plastique)
BF-Tech inc.	799.00\$ (métal)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de faire l'achat d'un diffuseur en « T » en plastique chez BF-Tech inc. au coût de 549.95\$ plus taxes et d'ajouté une longueur de boyau de 15 pieds au coût de 164.40\$ plus taxes.

Adoptée.

RÉS. 152-09-18

18.2 DÉSINFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de réfection de l'aqueduc sur une partie de la rue Principale Est, une désinfection du réseau a dû être réalisée pour un retour à la conformité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de payer les frais encourus selon la soumission de Hydro Experts au montant de 1 453.60\$ plus taxes applicables.

RÉS. 153-09-18

18.3 CHLORATION ET RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la désinfection d'une partie du réseau d'aqueduc, qui a eu lieu suite aux travaux de réfection, n'a pas suffi à ce que nous puissions constater la conformité de la qualité de notre eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une chloration complète du réseau d'aqueduc pour assurer un retour à la conformité de la qualité de l'eau potable à Parisville;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment à la chloration du réseau, un rinçage du réseau devra également avoir lieu avec un suivi rigoureux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater la firme Hydro Experts au coût estimatif de 4528.3\$ plus taxes pour la chloration et le rinçage du réseau d'aqueduc de Parisville ainsi que pour effectuer un suivi rigoureux et ce, jusqu'au retour à la conformité de la qualité de l'eau potable à Parisville.

Adoptée.

RÉS. 154-09-18

19. QUOTE-PART 2016 - COUR MUNICIPALE DE NICOLET

CONSIDÉRANT la facture reçue de la ville de Nicolet pour la facturation de la quote-part 2017 de la cour municipale au montant de 2 755.71 \$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de payer la quote-part 2017 à la ville de Nicolet au montant de 2 755.71\$ pour les services de la cour municipale.

Adoptée.

RÉS. 155-09-18

20. DEMANDE AU MTMDET – ÉLARGISSEMENT DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a envoyé une demande au MTMDET afin d'élargir le tronçon de route entre les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard et Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la rue principale ouest, entre les deux municipalités, est une route à deux voies sous juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la rue principale ouest est ouverte à la circulation du trafic lourd;

CONSIDÉRANT QUE cette section de route est achalandée puisqu'elle représente une alternative à la route 132;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de tous les usagers de la route incluant les cyclistes est importante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge la configuration actuelle de la rue principale ouest dangereuse pour les cyclistes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Parisville appui l'initiative de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser des travaux d'élargissement de la rue principale ouest entre la municipalité de Parisville et celle de Sainte-Cécile-de-Lévrard afin que ce tronçon soit plus sécuritaire pour tous les usagers incluant les cyclistes.

Adoptée.

21. RÉFECTION DE L'AQUEDUC, RUE PRINCIPALE EST

RÉS. 156-09-18

21.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT, DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation LJL inc. a déposé son décompte progressif #1 pour les travaux réalisés sur le réseau d'aqueduc, pour un montant de 309 909.15\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte représente le total des travaux réalisés au 31 août 2018 auquel nous avons soustrait la retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, décompte progressif #1 produit par SNC Lavalin ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents qu'un chèque au montant de 309 909.15 \$ soit émis à Excavation LJJ inc. pour couvrir les travaux réalisés jusqu'à présent.

Adoptée.

RÉS. 157-09-18

21.2 PRÊT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue budgétaire, la municipalité détient tous les montants nécessaires pour l'exécution des travaux, et ce, sans devoir recourir à un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une gestion efficace des flux de trésorerie il faut s'assurer d'avoir en main l'argent nécessaire pour les déboursés, dans l'attente du dépôt de la subvention TECQ relié au projet, qui aura lieu le 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire pour assurer un flux de trésorerie adéquat aux conditions suivantes :

- Le montant du prêt doit être inférieur au montant de la subvention à venir;
- Le taux proposé par la Caisse Desjardins est 4.2%;
- Une preuve de subvention à venir et les états financiers de la dernière année doivent être fournis;
- Aucune approbation du MAMOT n'est nécessaire.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et le Maire à signer tout contrat auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins, afin de contracter un prêt temporaire de 200 000\$ dans l'attente de la subvention reliée au projet de réfection de l'aqueduc, rue Principale Est.

Adoptée.

RÉS. 158-09-18

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2017 a été préparé par la directrice générale et transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 30 août 2018, le 1^{er} septembre étant la date limite pour le remettre;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du rapport par le MAMOT est à venir ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de procéder au dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017.

Déposé.

RÉS. 159-09-18

23. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – SCOUT DE POINTE-PLATON

CONSIDÉRANT QUE le 153^e groupe scout de Pointe-Platon, branche des louveteaux, a le projet d'adopter un béluga au coût de 5000.00\$ dans le but de contribuer à la recherche scientifique sur ce mammifère marin;

CONSIDÉRANT que le 153^e groupe scout de Pointe-Platon est constitué, entre autres, de cinq jeunes Parisvillois;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de ne pas appuyer financièrement le projet d'adoption d'un béluga des scouts de Pointe-Platon, mais de permettre au regroupement de faire la promotion de leur projet et de leurs services lors de la 4^e édition de la Fête automnale de Parisville le 15 septembre prochain.

Adoptée.

RÉS. 160-09-18

24. INSPECTION EN BÂTIMENT – AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE À L'ENTENTE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la MRC et les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Manseau, Parisville, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-Sylvère relative à l'application de la réglementation d'urbanisme desdites municipalités et cette relative à l'environnement de la MRC, et ce, en juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a affirmé, par sa résolution #191-07-18, vouloir adhérer au service mis en commun, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de ladite entente prévoit les modalités pour l'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ce même article précise que la municipalité de Fortierville doit obtenir le consentement par résolution de la majorité des parties signataires à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville consent à :

- À payer la quote-part annuelle relative au service régional d'inspection en bâtiment, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019;
- À acquitter les frais d'adhésion tels que décrits à l'annexe A de l'entente dès le début de l'année 2019;
- À ce que le précédent engagement ne puisse être annulé si la municipalité changeait d'avis concernant son adhésion au service;
- À transférer, à compter du 1^{er} décembre 2018, les dossiers des citoyens à la MRC afin d'assurer une prise en charge adéquate par la MRC à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution #190-07-18, la municipalité de Fortierville souhaite confier au service d'inspection de la MRC certains dossiers particuliers à compter de ce jour, et ce, pour le reste de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces services s'appliquent uniquement aux matricules 1850-38-6857, 1750-76-2135, 1750-93-1976 et 1750-75-3057;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire applicable pour les services de l'inspecteur en bâtiment sera celui apparaissant au règlement no.367 de la MRC établissant une tarification pour la fourniture de biens et services;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter l'adhésion de la municipalité de Fortierville à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'approuver la prise en charge des matricules ci-dessus mentionnés à compter de ce jour et pour le restant de l'année 2018.

Adoptée.

26. FINANCES

26.1. REVENUS

Revenus de AOÛT 2018			
2018/08/01	VÉZINA, MICHEL	PERMIS DE CONSTRUCTION	15.00
2018/08/01	BRISSON, JACQUES	PERMIS DE DÉMOLLITION	15.00
2018/08/01	COUILLARD, MARIE-DOMINIQUE	LIVRE DU CENTENAIRE	15.00
2018/08/02	LAQUERRE, MARYE-EVE	PUBLICITÉ PARISVILLOIS	35.00
2018/08/15	TOUSIGNANT, RENÉ	PERMIS DE RÉNOVATION	15.00
2018/08/15	BOISVERT, JEAN-CLAUDE	PERMIS DE CONSTRUCTION	15.00
2018/08/15	BOISVERT, JEAN-CLAUDE	PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE	15.00
2018/08/15	BIENVENUE, JEAN-FRANÇOIS	PERMIS DE CONSTRUCTION	15.00
2018/08/16	P.E. PÉRUSSE INC.	COMMANDITE FÊTE AUTOMNALE	500.00
2018/08/16	MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS	FRAIS DE DÉPLACEMENT CONGRÈS	65.80
2018/08/16	CAMP DE JOUR DE PARISVILLE	INSCRIPTIONS	545.00
2018/08/23	SPAM INFORMATIQUE	COMMANDITE FÊTE AUTOMNALE	100.00
2018/08/23	CAMERON, CARMEN	PERMIS DE RÉNOVATION	15.00
2018/08/23	BRISSON, IRÈNE	LOCATION SALLE DU CENTRE	95.00
2018/08/28	MARCOTTE, FRANCIS	DÉPÔT LOCATION SALLE MUNICIPALE	25.00
2018/08/29	BERNARD, MICHEL	PERMIS DE CONSTRUCTION	15.00
2018/08/30	DÉPUTÉ LOUIS PLAMONDON	PUBLICITÉ FÊTE AUTOMNALE	200.00
2018/08/30	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMBOURSEMENT TPS	8 563.25
2018/08/30	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMBOURSEMENT TVQ	8 531.56
2018/08/31	RECYC-QUÉBEC	RECYCLEMÉDIAS 2017	608.99
2018/08/31	MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC	PAERL	21 572.00
Total :			40 976.60\$

RÉS. 161-09-18

26.2. DÉPENSES

Dépenses AOÛT 2018			
2018/08/01	CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	PHOTOCOPIEUR AOÛT	157.33
2018/08/01	RHEAULT, GABRIELLE	ÉPICERIE – ACTIVITÉ FIN CAMP JOUR	33.10
2018/08/06	GIRARD, JUSTIN	PEINTURE BF + HERBES DE RUE – 22.5H	270.00
2018/08/06	HYDRO-QUÉBEC	1223, ROUTE 265	521.73
2018/08/06	SOGETEL INC.	INTERNET AOÛT	40.19
2018/08/07	MUN. DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD	SORTIE CAMP DE JOUR AQUARIUM	170.50

2018/08/08	GIRARD, JUSTIN	PEINTURE BF + AIDE – 10H	120.00
2018/08/08	LBC CAPITAL	LOCATION PHOTOCOPIEUR AOÛT	95.94
2018/08/09	LES LOISIRS DE PARISVILLE INC	ADIE FINANCIÈRE FÊTE DES VOISINS	300.00
2018/08/10	DUO ÉNERGIE GRAPHIQUE	LETTRE ENSEIGNE FÊTE AUTOMN.	51.74
2018/08/10	SNC LAVALIN INC.	APPEL OFFRE – SURVEILL. BUREAU	3 756.81
2018/08/12	CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	CHAÎNE DE RUE AU 890-892 PRINCIPALE	1 264.73
2018/08/13	JUHOULE	PIÈCES BRANCHEMENT ST-JACQUES	811.42
2018/08/14	LAVIGNE GILLES	ESSOUCHAGE SOCCER+PISTE	320.00
2018/08/14	SOLUTIA TÉLÉCOM	CLIP REMPLACEMENT ÉTUI IPHONE	19.53
2018/08/15	DENIS LEMAY	PELOUSE 3/5	4 024.13
2018/08/15	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 201.06
2018/08/16	DUO ÉNERGIE GRAPHIQUE	ENSEIGNE DÉPÔT VERT	178.21
2018/08/16	GIRARD, JUSTIN	PEINTURE BF + AIDE – 17.5H	210.00
2018/08/16	IMPRIMERIE BERNIER ET FILS INC.	CARTONS + IMPRESSIONS	66.57
2018/08/17	HYDRO-QUÉBEC	925 PRINCIPALE	70.30
2018/08/17	HYDRO-QUÉBEC	14 DE LA ROCHELLE	201.13
2018/08/17	HYDRO-QUÉBEC	1260A, ST-JACQUES	109.31
2018/08/17	HYDRO-QUÉBEC	1260 ST-JACQUES	317.53
2018/08/20	ENTREPRISES RM PÉPIN INC.	FAUCHAGE EXTRA ROUTE 226	635.24
2018/08/20	HYDRO-QUÉBEC	1170 DU TERRAIN DE JEUX	237.68
2018/08/21	CHABOT, GÉRALD	AIDE SIGNALISATION MAI – 5H	75.00
2018/08/21	HYDRO-QUÉBEC	613 ROUTE 265	343.62
2018/08/21	HYDRO-QUÉBEC	210 RANG ST-JOSEPH	1 029.10
2018/08/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	315.24
2018/08/21	L'HÉRAULT, MARIE-BLANCHE	FRAIS DÉPLACEMENT COMITÉ CULTUREL	23.20
2018/08/21	MORNEAU SHEPELL	MUTUELLE PRÉVENTION AOÛT	55.94
2018/08/23	MRC DE BÉCANCOUR	REPÉRAGE-MARQUAGE FIBRE OPTIQUE	119.23
2018/08/24	HABEL CLÉMENT	ADIE SIGNALISATION – 1.5H	27.00
2018/08/24	HOULE GÉRALD	AIDE SIGNALISATION – 1H	18.00
2018/08/27	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	TRAVAUX EXCAVATION LJL	91.98
2018/08/27	LES PUBLICATIONS MUNICIPALES	PARISILLOIS SEPTEMBRE	790.49
2018/08/28	BELL CANADA	TÉLÉPHONE BUREAU AOÛT	193.66
2018/08/28	BELL CANADA	TÉLÉPHONE SALLES AOÛT	277.42
2018/08/28	GRIMARD MAURICE	FRAIS DÉPL. – ASSEMB. CANDIDATS	90.30
2018/08/30	ADMQ – ZONE CENTRE-DU-QUÉBEC	COLLOQUE ADMQ 2018	125.00
2018/08/30	CHAPITEAU RIVE-SUD	70% LOCATION CHAPITEAU	2 016.09
2018/08/30	GIRARD, JUSTIN	PEINTURE BF – 27.25H	327.00
2018/08/31	HYDRO EXPERTS	INSTALLATION SYSTÈME CHLORATION	1 151.82
2018/08/31	GROUPE RDL THETFORD/PLESSIS INC.	AUDIT LIVRES COMPTABLES 2017	6 139.67
2018/08/31	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSE EAU POTABLE AOÛT	372.98
2018/08/31	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSE EAU POTABLE AOÛT	91.75
2018/08/31	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSE EAU POTABLE AOÛT	48.75
2018/08/31	GROBEC	APPUI PROJET ÉTUDE BASSIN VERSANT	500.00
2018/08/31	CÔTÉ, CHRISTINE	ARC EN CIEL MAQUILLAGE	155.00
2018/08/31	MUSICIENS DU GROUPE NOVA	GROUPE MUSIQUE FÊTE AUTOMNALE	1000.00
2018/08/31	ICO TECHNOLOGIES INC.	LOGICIEL CONSEIL SANS PAPIER	2 719.17
2018/08/31	JUHOULE	PIÈCES AQUEDUC	138.99
2018/08/31	JUHOULE	OUTILS AQUEDUC	189.71
2018/08/31	MUN.DESCHAILLONS SUR ST-LAURENT	SERVICE INSPECTEUR JUILLET	1 409.15
2018/08/31	OMH ST-JACQUES DE PARISVILLE	CONTRIBUTION À L'OMH 2018	3 559.00
2018/08/31	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS AOÛT	1 784.65
2018/08/31	INVESTISSEMENT REER AOÛT	REER AOÛT	505.62
2018/08/31	COOP DE PARISVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC/SALLES	386.16
2018/08/31	BMR FORTIERVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC/SALLES	336.84
2018/08/31	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	DÉCHETS ET RECYCLAGE AOÛT	3 954.51
2018/08/31	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLASTIQUE AGRICOLE SITE 3	93.34
2018/08/31	REVENU QC DAS	DAS AOÛT	3 982.19
2018/08/31	VISA AFFAIRES	CELLULAIRES – TIMBRES – CIRCULAIRES – DROIT MUTATION – OUTILS ANALYSES EAU - MÉTRO	767.75

Total: 50 389.50\$

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur
Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

1407

présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

25.3. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 16 155.18\$.

26. RAPPORT DES ÉLUS

René Guimond

- Surveillance des travaux de réfection de l'aqueduc

Dany Boucher

- Monsieur Boucher profite de son rapport des élus pour offrir une mention spéciale à monsieur Jérémie Lafleur, opérateur en eau potable, pour son dévouement durant les travaux de réfection de l'aqueduc. Bravo et merci!

Jean-François Bienvenue

- Assemblée des candidats aux élections

Marie-Blanche L'Hérault

- Assemblée des candidats aux élections
- Réunion de la culture
- Regroupement des OMH

Carole Plamondon

- Composition d'articles pour le Parisvillois

Maurice Grimard

- Assemblée des candidats aux élections

27. CORRESPONDANCES

- Lettre de Danielle Déry de Dancoiff
- MRC de Bécancour – Entretien des cours d'eau verbalisés
- CPTAQ – Dossier Ferme L'Espérance #419577
- MTMDET - Inspections des ponts

28. VARIA

Nil.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

RÉS. 162-09-18

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carole Plamondon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h10 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 octobre 2018.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

Dominique Lapointe, Secrétaire-trésorière